

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2020**

CM2020/12/01/41 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu les délibérations n°CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49 CM2020/05/15/14 modifiant le tableau des emplois et la délibération cadre CM2020/07/20/09 ;

Vu l'avis favorable du comité technique ;

Considérant la modification proposée pour adapter le tableau des emplois aux mouvements de personnel,

Considérant qu'il convient, en conséquence des créations et suppressions de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de supprimer un poste d'Ingénieur en chef hors classe sous la référence de la délibération cadre MGP013 DIR011 et corrélativement, de créer un poste d'Administrateur hors classe sous la référence MGP013 DIR013.

Ce poste de Directeur des coopérations territoriales, axe Seine et Pôle métropolitain correspondant au cadre d'emplois des administrateurs, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à la stratégie de la Métropole en tant que membre du CODIR ;
- Assurer et structurer le développement des partenariats et des coopérations territoriales ;
- Optimiser avec les directions opérationnelles la portée, les impacts et les résultats de ces coopérations.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 542 à la hors échelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération cadre MGP020 CP001 et corrélativement, de créer un poste d'Ingénieur territorial sous la référence MGP020 CP021.

Ce poste de Directeur projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Porter la stratégie de la Métropole notamment sur le projet « Inventons la Métropole du Grand Paris »
- Piloter l'activité et la performance

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération cadre MGP067 CM028 et corrélativement, de créer un poste d'Ingénieur territorial sous la référence MGP067 CM048.

Ce poste de Chargé de mission équipements structurants correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Suivre les projets déjà financés pour lesquels des conventions de financement restent à finaliser
- Instruire les demandes de financement
- Contribuer au suivi de la compétence Equipements structurants dans le cadre du plan de relance

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur en chef sous la référence de la délibération cadre MGP019 CS005 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur en chef sous la référence MGP019 CS006.

Ce poste de Chef de service GEMAPI Eau correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au fonctionnement de la Direction de l'Environnement aux côtés du directeur
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe
- Expertise dans le secteur de l'eau et des ouvrages dédiés.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 à 10 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 461 à la hors échelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP077 CM038 et corrélativement, de créer un poste d'attaché territorial sous la référence MGP077 CM049.

Ce poste de Chargé de mission prévention des inondations correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Coordonner le PAPI pour les actions relevant de la maîtrise d'ouvrage ou de financements de la MGP.
- Suivre les actions mise en œuvre dans le cadre de la GEMAPI et participer à la mise en place du système de protection dans les Hauts-de-Seine.
- Assurer le suivi des marchés de travaux et les relations avec les maitres d'ouvrage.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste de rédacteur sous la référence de la délibération cadre MGP098 GEST007 et corrélativement, de créer un poste d'attaché territorial sous la référence MGP098 CM055.

Ce poste de Chargé de mission ingénierie financière opérations d'aménagement et immobilières correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Construire le bilan financier et le suivi comptable de la ZAC pour l'élaboration du budget annexe.
- Préparer et suivre l'exécution comptable du budget annexe des projets de la direction.
- Suivre les opérations comptables avec les partenaires associés et piloter les AMO.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de modifier l'intitulé du poste de "Directeur des études et de la prospective" sous la référence MGP014 DIR012 de la délibération cadre, en "Directeur de la stratégie et de la prospective".

DECIDE de modifier l'intitulé du poste de « Directeur des Relations institutionnelles et de la stratégie » sous la référence MGP006 DIR004 de la délibération cadre en "Directeur des Affaires européennes et des relations institutionnelles".

DECIDE de créer un emploi de Chef de projet "santé" sous la référence MGP117 CP023 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager les projets complexes confiés
- Représenter la Métropole, négocier avec les partenaires, piloter les AMO
- Expertise du secteur d'intervention (réglementation, politique de santé).

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission opérations d'aménagement sous la référence MGP119 CM051 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au suivi des démarches stratégiques,
- Accompagner la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,
- Travailler avec l'ensemble des directions et des partenaires, les prescriptions, orientations et recommandations applicables aux opérations d'aménagement.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission SIG sous la référence MGP118 CM050 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer l'assistance et le conseil sur les projets à composante cartographique de la Métropole,
- Participer aux études prospectives pour le développement du SIG,
- Conduire les projets de développement d'applications cartographiques pour des usages internes ou externes.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chef de projet pilotage de la ZFE métropolitaine sous la référence MGP120 CP024 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter la mise en œuvre de la ZFE et s'assurer des ressources internes et externes disponibles pour le déploiement,
- Produire les outils de suivi auprès de la Direction générale et des collectivités associées.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission gestion des milieux aquatiques sous la référence MGP121 CM052 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre la compétence GEMAPI,
- Suivi technique, juridique et financier des projets territoriaux en matière de GEMAPI,
- Elaboration du système d'endiguement.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission rénovation thermique des bâtiments publics sous la référence MGP122 CM053 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre la compétence Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Mettre en place un dispositif métropolitain de financement des travaux,
- Lancer, suivre et animer l'appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités pour la rénovation du patrimoine public.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chargé de mission tourisme – patrimoine sous la référence MGP123 CM054 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Développer le tourisme métropolitain de proximité et de découverte de la culture et du patrimoine métropolitains en lien avec le plan de relance,
- Contribuer aux réflexions stratégiques sur l'attractivité touristique de la Métropole,
- Suivre des partenariats et participer aux initiatives territoriales.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chef de projet économie sociale et solidaire (ESS) sous la référence MGP124 CP025 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter et mettre en œuvre une stratégie métropolitaine d'ESS,
- Contribuer à la pérennisation du programme d'accompagnement des achats, accompagnement au développement de filières économiques, soutien à l'innovation sociale.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Chef de projets système d'information et de communication sous la référence MGP115 CP022 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter les projets du schéma directeur des systèmes d'information et les liens avec les éditeurs,
- Assurer le support de niveau 2 aux utilisateurs sur les solutions issues des projets pilotés par le titulaire.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de créer un emploi de Gestionnaire ressources humaines sous la référence MGP116 GEST008 correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Constituer et suivre les dossiers administratifs (gestion de carrière et de contrat),
- Gérer les opérations de paie : saisie des éléments, mandatement, traitement des charges et les états de fin d'exercice,
- Gérer des dossiers transversaux RH.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que la présente délibération porte suppression du poste budgétaire suivant :

Attaché territorial	2
Rédacteur	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur en chef	1
Ingénieur	1
Total	6

DIT que la présente délibération porte création du poste budgétaire suivant :

Administrateur hors classe	1
Attaché territorial	5
Rédacteur territorial	1
Ingénieur en chef	1
Ingénieur territorial	8
Total	16

PRECISE que le tableau des emplois comprend désormais 124 postes budgétaires et 116,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021 de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ABSTENTION :1

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Annexe à la délibération n°CM2020/12/01/41 – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes votés au 20/07/2020		Postes proposés au vote 01/12/2020	
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste
Emploi fonctionnel						
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
Total Emploi fonctionnel			2	2	2	2
Filière Administrative						
Administrative	Administrateur	Administrateur	2	2	2	2
		Administrateur hors classe	3	3	4	4
	Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1	1	1
		Attaché principal	8	8	9	9
		Attaché territorial	31	31	33	33
	Rédacteur territorial	Rédacteur	8	8	8	8
		Rédacteur principal 1C	3	3	3	3
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	5	5	5	5
		Adjoint administratif principal 1C	2	2	2	2
		Adjoint administratif principal 2C	2	2	2	2
Total Administrative			65	65	69	69
Filière Technique						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	1,5	2	2
		Ingénieur en chef hors classe	2	2	1	1
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	21	20,7	28	25,7
		Ingénieur principal	12	12	12	12
		Ingénieur hors classe	1	1	1	1
	Technicien	Technicien territorial	7	2,8	7	2,8
	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	0,3	1	0,3
		Adjoint technique territorial	1	1	1	1
Total Technique			47	41,3	53	45,8
TOTAL			114	108,3	124	116,8